



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° xx DU xx/xx/2025

Page 1 sur 3

NIVEAU COMPETITION	NOM DU CLUB	SANCTION	REFERENCE SANCTION	QUALITE	AMENDE FINANCIERE
FEMININE A8 SENIORS POITOU	CHAMPIGNY ROCHEREAU	AMENDE	2 ABSENCES NON JUSTIFIEES PAR JUSTIFICATIF OFFICIEL	/	168 €
FEMININE A8 SENIORS POITOU	SEVRES ANXAUMONT	AMENDE	3 ABSENCES NON JUSTIFIEES PAR JUSTIFICATIF OFFICIEL	/	252 €
D4	AUTIZE FC CLUB DE L'ARBITRE OFFICIEL	AMENDE	ABSENCE NON EXCUSEE	/	84 €
D4	SCAL MC	AMENDE	ABSENCE NON EXCUSEE	/	84 €
D4	CERIZAY PORTUGAIS	MISE HORS COMPETITION AVEC SURSIS, INTERDICTION AVEC SURSIS D'ENGAGER UNE EQUIPE OU INTERDICTION AVEC SURSIS D'ETRE AFFILIE A LA FFF POUR UNE DUREE LIMITEE	ABSENCES TOTALES, VOLONTAIRES ET IRRESPECTUEUSES A L'AUDITION ARTICLE 4.1.1 DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE DE LA FFF	CLUB	1000 €

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort
05.49.79.18.52
district@foot79.fff.fr



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° xx DU xx/xx/2025

Page 2 sur 3

D4	CERIZAY PORTUGAIS	AMENDE	ABSENCES VOLONTAIRE OU NON JUSTIFIEE PAR UN JUSTIFICATIF OFFICIEL OU JUSTIFIEE HORS DELAIS	Club	8 x 84 € : 672 €
D2 FUTSAL	CHAMPDENIERS PAMPLIE	2 MATCHS A COMPTER DU 4 MAI 2026	COMPORTEMENT EXCESSIF DEPLACE PENDANT ET HORS RENCONTRE	JOUEUR	44 €
U18 D1	AFP ES	L'AUTOMATIQUE	COMPORTEMENT BLESSANT	JOUEUR	44 €
D1	THOUARS FOOT	L'AUTOMATIQUE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
D2	GATIFOOT	3 MATCHS	FAUTE GROSSIERE	JOUEUR	44 €
D2	MONCOUTANT SA	2 MATCHS DONT 1 POUR 2 INSCRIPTIONS	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
D2	VOULMENTIN	PASSE A L'ORDRE DU JOUR	/	DIRIGEANT	/

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort
05.49.79.18.52
district@foot79.fff.fr



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° xx DU xx/xx/2025

Page 3 sur 3

D3	AIRVO ST JOUIN	3 MATCHS	FAUTE GROSSIERE	JOUEUR	44 €
D3	BEAULIEU BREUIL	5 MATCHS DONT 1 POUR 2 INSCRIPTIONS	ACTE DE BRUTALITE	JOUEUR	102 €
D4	PAYS MAIXENTAIS	2 MATCHS SUITE AUX RAPPORTS	FAUTE GROSSIERE	JOUEUR	44 €
D5	GATIFOOT ET TERVES	RAPPORTS DEMANDES	PRESUMES INCIDENTS ENVERS L'ARBITRE BENEVOLE	/	/

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort
05.49.79.18.52
district@foot79.fff.fr